

REGLEMENT

Article 1 :

Randonnée ouverte à toutes personnes ayant un minimum de condition physique, en étant en bonne santé et apte à la pratique du vtt ou à la marche, homme, femme et enfant (accompagné), licencié ou non.

Article 2 :

Le port du casque est obligatoire pour tous. Soyez prudent et respectez les autres.

Article 3 :

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile ; toutefois, il décline toute responsabilité pour tout accident physique, physiologique avec conséquences immédiates ou futures.

Article 4 :

En cas d'accident, se connecter sur le site de notre assureur pour toute déclaration. AXA Cabinet Gomis et Garrigues : <https://www.cabinet-gomis-garrigues.fr/>

Article 5 :

Respectez les heures de départs et de fermetures des points de contrôle. Vous devez pointer aux ravitaillements ou signaler votre abandon afin d'éviter les recherches.

Article 6 :

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, le code de la route, à suivre les consignes des organisateurs et ne rien jeter sur les voies publiques ou privées.

Article 7 :

Toute personne est responsable de son matériel et de son comportement. En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité de l'ECCA ne saurait être engagée. L'autorisation de passage ponctuelle qui nous est accordée repose sur la confiance.

Article 8 :

J'autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Article 9 :

L'engagement ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif valable. L'organisateur se réserve le droit de modification du présent règlement et des parcours, guidé en cela par des impératifs de sécurité. En cas d'intempéries la manifestation est maintenue.

Article 10 :

L'usage du Vae est autorisé. Il doit respecter la norme NF EN 15 194, qui est reprise dans le code de la route article R311-1 alinéa 6.11 : 250 watts max et coupure moteur pour les vitesses supérieures à 25 km/h/

Article 11 :

La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Conformément à la loi informatique du 06/01/1978, toute personne physique ou morale possède un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Article 12 :

J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

Article 13 :

Dans le cadre des mesures sanitaires COVID 19, l'Estérel Club Cycliste Adréchois met en place l'application TousAntiCovid Verif à l'accès de la manifestation pour vérifier le pass sanitaire.

HORAIRES

Point départ / arrivée :

Stade municipal : 43°31'17.2"N - 6°48'29.9"E

Adresse : Chemin du stade - 83600 Les Adrets de l'Estérel.

Parcours randonnée Vtt horaire départ à allure libre :

- 50 km pratiquant confirmé départ de 08h00 à 09h00.
- 40 km sportif aguerris départ de 08h15 à 09h15.
- 30 km randonneur départ de 08h30 à 09h30.
- 10 km familial départ à partir de 08h45 à 9h45.

Parcours randonnée Gravel horaire départ à allure libre :

- 56 km pratiquant aguerris départ de 08h00 à 09h00.

Parcours randonnée pédestre :

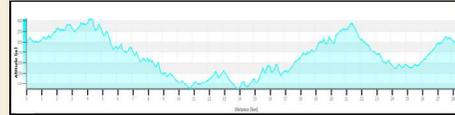
- 12 km tous randonneurs départ à 09h00 avec accompagnateur.
- Durée environ 02h30 à 03h00.
- Chaussures de marche fortement conseillées.

PARCOURS

- Distance : 10 km Vtt
- Dénivelé tot + : 232 m



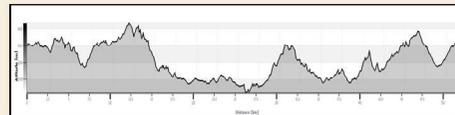
- Distance : 30 km Vtt
- Dénivelé tot + : 800 m



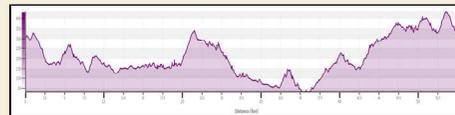
- Distance : 40 km Vtt
- Dénivelé tot + : 1050 m



- Distance : 50 km Vtt
- Dénivelé tot + : 1350 m



- Distance : 56 km Gravel
- Dénivelé tot + : 350 m



- Distance : 12 km Marche
- Dénivelé tot + : 350 m

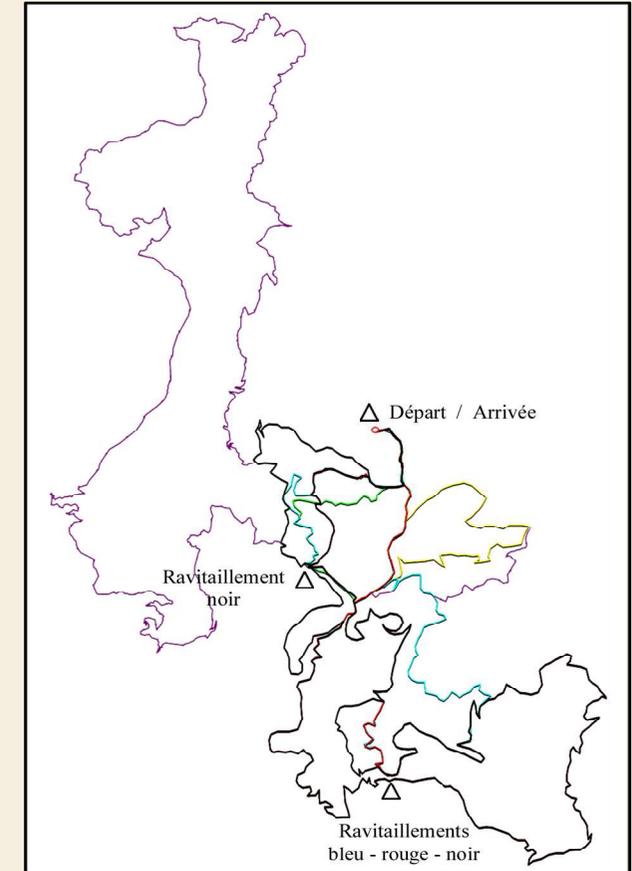


TARIFS

Parcours randonnée Vtt & Gravel : Licenciés FFCT 7 € - Non licenciés FFCT 15 €
Licenciés FFCT -18 ans gratuit - Non licenciés FFCT -18 ans 7 €

Parcours randonnée pédestre : 3 € - Moins de 18 ans : Gratuit

PLAN GLOBAL



-  Vtt 10 km famille
-  Vtt 30 km randonneur
-  Vtt 40 km sportif aguerris
-  Vtt 50 km pratiquant confirmé
-  Gravel 56 km sportif aguerris
-  Marche 12 km pour tous

PRESTATIONS

Accueil :

- Système informatique d'enregistrement Gilda.
- Distribution des plaques de cadre + fiche ravitaillements.
- Café / thé d'accueil avec viennoiserie.

Parcours Vtt:

- 1 ravitaillement parcours bleu.
- 2 ravitaillements parcours rouge.
- 3 ravitaillements parcours noir.

Arrivée :

- Ravitaillement pour tous les participants.